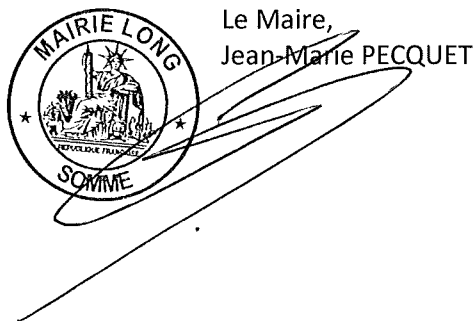


DEPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE CANTON DE RUE Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 07 Votants : 10 Date de convocation : Le 15 septembre 2025 Date d'affichage : Le 26 septembre 2025 DELIBÉRATION N° 57/2025 Refacturation de la taxe ordures ménagères au camping	Commune de LONG (80510) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 15 septembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire. <u>Etaient présents</u> : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Francis LÉPINE. <u>Etaient absents excusés</u> : Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE Aude PETIT qui a donné pouvoir à Jean-Marie PECQUET Perrine RETOURNÉ qui a donné pouvoir à François BLIN <u>Etaient absents</u> : Xavier HENRY - Olivier FEREZ - David PERTUÉ Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance. ----- La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les redevances de collecte des ordures ménagères sont facturées par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sur la taxe foncière pour chacune des propriétés communales. Sur la taxe foncière reçue fin 2025, sont facturés les montants suivants concernant le camping et le gîte de la centrale : - Camping : 541 € - Gîte : 124 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés : - Charge Monsieur le Maire de refacturer les charges de collecte des ordures ménagères se rapportant au camping municipal. - Charge Monsieur le Maire de procéder à cette refacturation chaque année conformément aux tarifs figurant dans la taxe foncière communale. - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant. Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marie PECQUET 
--	--